EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 10-2923

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS - TRANSACTIONS

MARCHES PUBLICS – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES (ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, insérant l'article L.2122-21-1. au Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

I – La réalisation de travaux

1) Marché à bons de commande de travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux

Il s'agit du renouvellement du marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de maçonnerie dans les bâtiments communaux, de la zone nord.
Ces travaux de maçonnerie sont, soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit éventuellement nécessaires suite à des procédures formalisées infructueuses.
Les crédits correspondants seront consommés sur les différents crédits de travaux concernés par de la maçonnerie.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics
Marché fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans ferme.
Marché passé un lot unique

Définition et étendue du lot
lot n° 1 : Zone nord
Nature des prestations :
Travaux sur la zone géographique nord
valeur mini : 300 000 € HT
valeur maxi *:* 1 200 000 € HT

2) Réalisation des fouilles archéologiques préventives dans le cadre de la construction du lieu identitaire de la Scène Nationale

La Ville envisage la construction d'un bâtiment destiné à l'installation de la Scène Nationale sur l'ancien site de la gare routière. Préalablement à cette opération des fouilles archéologiques doivent être réalisées.
Il s'agit de lancer une consultation pour réaliser ces fouilles, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral selon les prescriptions dictées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, afin de procéder aux relevés de vestiges gallo-romains et/ou d'assurer la conservation d'objets qui pourraient être découverts.

Ce chantier devrait démarrer dans le courant de l'année 2011.
Le coût global de l'opération est estimé à 1 900 000 € HT, dont 1 300 000 € TTC ont été demandés à l'inscription du BP 2011 au budget principal.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché ordinaire attribué en 2 lots séparés

Définition et étendue des lots
lot 1 : Fouilles archéologiques préventives
lot 2 : Travaux de terrassement

II – L'achat de fournitures

1) Gestion informatisée des devis et CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Pour moderniser les procédures de gestion de la partie technique des consultations de travaux, en particulier pour la Direction du Patrimoine Bâti, il convient de lancer une procédure adaptée destinée à informatiser la gestion des devis et des métrés. L'outil doit permettre la rédaction des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises : devis quantitatifs estimatif (DQE) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les marchés de travaux sur le patrimoine bâti notamment ainsi que pour le suivi des affaires concernées. La mise en œuvre de ce logiciel est prévue pour le premier trimestre 2011.

Le montant estimé de l'opération est de 30 000 € HT pour la durée totale du marché. Pour l'exercice 2010, un crédit de 20 000 € TTC sera inscrit en DM2 sur l'imputation 20-205.

Procédure adaptée pour un marché à bons de commande en application des articles 28 et 77du Code des Marchés Publics.
Attribué en un lot unique pour une durée de trois ans ferme.

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Achat des licences logicielles et des prestations connexes : installation, formation, transfert de compétence.
Montant mini HT pour 3 ans : 30 000 €
Montant maxi HT pour 3 ans : 120 000 € HT.

2) Fourniture de gaines, lances et tuyaux spécifiques pour nettoyage de la voirie

Il s'agit de lancer une consultation pour la fourniture de gaines, lances et tuyaux pour les matériels de nettoiement (balayeuses, laveuses, nettoyeur haute pression), ainsi que pour le remplacement des pièces défectueuses.
L'identification des fournitures intervenant au fur et à mesure des besoins, il est proposé la conclusion d'un marché à bons de commande avec montant minimum et maximum, d'un an reconductible, une, deux ou trois fois.
Le service pourra, par émission de bons de commandes dans la fourchette mini/maxi, acheter les produits qui sont, soit définis au bordereau des prix du marché, soit issus des catalogues proposés par le titulaire auxquels on applique le rabais consenti ; soit à la marge, par une clause d'approvisionnement décrite au marché.
Le montant estimé sur la durée globale du marché est de 15 000 € HT. Pour 2011, le crédit demandé est de 4 000 € TTC, sur l'imputation 00 011 813 60632 541.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché à bons de commande en application de l'article 77 du CMP, attribué en lot unique pour une durée de un an, renouvelable une, deux ou trois fois.

Définition de la nature et de l'étendue du marché :
Achat de lances, gaines, tuyaux et pièces détachées pour les matériels de nettoiement.
Montant mini HT annuel : 2 000 €
Montant maxi HT annuel : 8 000 € HT.

III – L'achat de services

1) Marché de prestations de services pour l'exploitation du parc de stationnement « BONNABAUD » durant le chantier du CARRE JAUDE II

La Ville a souhaité transformer la portion de la rue Bonnabaud comprise entre les rues Eugène Gilbert et l'Avenue Julien en parc de stationnement provisoire pendant la durée des travaux du Carré Jaude II. Il s'agit de choisir un prestataire de service chargé de l'exploitation de cet ouvrage. Ce parking a pour vocation l'accueil des véhicules des usagers horaires. Le nombre de places est de 64.
Le marché débutera le 28 juin 2011 et arrivera à échéance à mise en service du parking souterrain du CARRE JAUDE II. A cette date, le parc fermera et la rue Bonnabaud sera rendue à la circulation.

Le coût global de l'opération est estimé entre 279 000 et 284 000 € HT pour une durée d'exploitation susceptible de courir jusqu'à la fin du premier semestre 2014.
Pour l'année 2011, un crédit de 106 000 € TTC a été demandé sur l'imputation du budget principal 011-822.21-611-031-2009019

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché en lot unique avec une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles en application de l'article 72 du CMP.

Aujourd'hui, la Commune ne dispose pas d'éléments concrets qui permettraient de déterminer la date exacte de la fin des travaux relatifs au chantier du CARRE JAUDE II. C'est pourquoi, la durée de la tranche ferme (deux ans) sera assortie d'une possibilité de prolongation en fin de contrat par tranches conditionnelles (voir ci-dessous).

Tranche ferme :	(28/06/11 → 27/06/13)	181/182 000 € (HT)
Tranche conditionnelle 1 :	(28/06/13 → 27/09/13)	24/25 000 € (HT)
Tranche conditionnelle 2 :	(28/09/13 → 27/12/13)	24/25 000 € (HT)
Tranche conditionnelle 3 :	(28/12/13 → 27/03/14)	25/26 000 € (HT)
Tranche conditionnelle 4 :	(28/03/14 → 27/06/14)	25/26 000 € (HT)

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

TRANSACTION

1) Marchés n° 09-038 et 09-039 Fourniture et pose de jeux d'enfants - Projet d'accord transactionnel avec la société PROLUDIC

Par marchés n° 09-038 et 09-039, la ville a confié à la Société PROLUDIC la fourniture et pose de jeux d'enfants, lot n° 1 jeux d'enfants petite enfance et maternelle et lot n° 2 jeux parcs, jardins et squares.

Suite à la suppression et au remplacement d'indices de révision de prix par l'INSEE, une proposition d'avenant a été soumise à l'entreprise afin d'actualiser la formule prévue au marché.

La société PROLUDIC nous a alors alerté sur l'inadaptation d'un des indices de révision ; celui-ci ne correspondant pas à la matière première utilisée pour la fabrication des jeux. En effet, le marché prévoyait l'utilisation d'un indice de produits de la transformation de l'acier alors que le fabricant utilise de l'inox. Les tarifs de ces matières premières ont des tendances totalement différentes depuis 2009 ; l'acier connaît une baisse alors que l'inox subit une hausse d'environ 30%.
L'application de l'indice de remplacement proposé par l'INSEE conduirait à une baisse de la totalité des prix du marché d'environ 6 % alors que la société subit une hausse importante des produits fabriqués.

Afin de ne pas aboutir à la résiliation du marché, qui ne serait plus économiquement viable pour l'entreprise, il est proposé d'établir un accord transactionnel avec la Société PROLUDIC.

Celui-ci porterait sur la modification de la formule de révision initialement prévue au marché par le remplacement des indices supprimés par l'INSEE, la substitution de l'indice 27-30-00 produits de la transformation de l'acier par l'indice F241001 Produits en aciers inoxydables avec NI >= 2,5%".

La formule de révision modifiée serait la suivante :

Cn = 0,15 + 0, 85 [0,25 (TP01n/TP01o) + 0,25 (1.0254(160000n/EF-31-00o)) + 0,25 (1.0283(222000n/EF-46-00o)) + 0,25 (F241001n/F241001o)]

dans laquelle :
- l’index ou indice de référence du mois " zéro " = indice I de novembre 2008,
- l’index ou indice de référence du mois " n " = dernier indice connu à la date anniversaire du marché.

et les indices sont ceux publiés au Moniteur des Travaux Publics avec les intitulés suivants :

TP01 : Travaux publics – Index général tous travaux
EF-31-00 : Produits du travail du bois – supprimé en février 2009
160000 : Bois, articles en bois et en liège sauf meubles – Bois articles en bois et en lièges (sauf meubles), vanneries et sparteries. Cet indice remplace l'indice EF-31-00 - Coefficient de raccordement : 1.0254
EF-46-00 : produits en matière plastiques – supprimé en févier 2009
222000 : Produits en plastique. Cet indice remplace l'indice EF-46-00 – Coefficient de raccordement : 1.0283
F241001 : Produits en aciers inoxydables avec NI >= 2,5%".

Cet accord s'appliquerait pour la révision des prix de l'année 2010.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver cette proposition d'accord transactionnel et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le transaction avec la société PROLUDIC.

MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

II – L'achat de fournitures

1) Fourniture de produits désinfectants

La consultation de fourniture de produits désinfectants est passée en procédure d'appel d'offres, sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois, avec montant minimum et maximum défini pour la période initiale du marché.

La Commission d'appel d'offres dans sa séance du 25 Octobre a attribué le marché suivant :

Marché n° 10-352
Titulaire : SODEVI, Rue Orange BP 70051 ZI Ladoux, 63118 CEBAZAT
Pour un montant minimum annuel de 6 000 € HT et un montant maximum annuel de 35 000 € HT

2) Location et maintenance de photocopieurs pour divers services municipaux

Appel d'offres ouvert – Marchés ordinaires
Durée : 4 ans
La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 23 Octobre 2010 a attribué les marchés suivants :

Lot n°1 : Appareils des services municipaux

Marché n° 10-353
Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex
Pour un montant de 101 799,20 € HT (choix de la proposition variante)

Lot n°2 : Appareils pour les groupes scolaires

Marché n° 10-354
Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex
Pour un montant de 92 272 € HT

Lot n°3 : Appareil grosse capacité pour l'Imprimerie municipale

Marché n° 10-355
Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex
Pour un montant de 37 190,40 € HT

III – L'achat de services

1) Marché complémentaire au marché 04-255 de Maîtrise d'œuvre de Mise en valeur des remparts de Montferrand

Marché négocié passé sans publicité préalable et sans mise en concurrence selon les modalités de l'article 35 II 5°a) du code des marchés publics.

Le présent marché concerne des vacations de maîtres d'œuvre, architectes-paysagistes, concepteur lumière et bureau d'études technique VRD pour assistance des services municipaux dans l'adaptation du projet de mise en valeur des Remparts de Montferrand aux changements apparus dans le contexte du fait de la restauration des Remparts, des résultats de fouilles archéologiques récentes et des demandes de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Commission d'Appel d'offres lors de sa séance du 25 octobre 2010 a attribué le marché 10-351N
au groupement HYL Paysagistes /bureau d'études VRD SOTREC / Sylvie SIEG concepteur lumière
Mandataire HYL Paysagistes, domicilié à 90 rue du chemin vert 75011 PARIS
Pour une durée ferme de 8 ans
Et un montant de vacations de : 34 000 € HT soit 40 664 € HT (quarante mille six cent soixante quatre Euros).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2010

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint

Alain BARDOT,